

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice de la comptabilité et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 11 septembre 2023** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'installation d'affichage (enseigne) sur le mur latéral de l'immeuble alors que le règlement de zonage en vigueur interdit l'installation d'affichage (enseigne) sur un mur latéral s'il n'y a pas d'entrée principale sur ce côté.

Identification du site concerné:

L'immeuble visé est situé sur le lot 5 374 963 du cadastre officiel du Québec dont la propriété est située au 621, rue J-Oswald-Forest à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Meubles JC Perreault Inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 23^e jour du mois d'août 2023.

(Original signé)

Isabelle Morin
Directrice de la comptabilité et greffière-trésorière adjointe